



11 décembre 2024

FADM en contexte d'activités confiées

En 2022, une Règle de soins nationale (RSN) a été développée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'encadrer l'exercice des activités de soins pouvant être confiées aux aides-soignants et ainsi uniformiser les pratiques à travers le Québec. Elle permet d'assurer un accès à des soins et à des services sécuritaires.

À cet effet, le Code des professions a établi un cadre légal permettant à des personnes d'effectuer certaines activités de soins qui habituellement sont réservées à des professionnels. Ainsi, il prévoit qu'un aide-soignant peut, dans des lieux déterminés et à certaines conditions, réaliser des activités qui lui sont confiées par un professionnel habilité. Ces activités peuvent être confiées autant au domicile de la personne, qu'au sein d'une résidence privée (RPA) ou d'une ressource intermédiaire (RI). Parmi ces activités, figure l'administration des médicaments qui est ainsi sécurisée et permet à la personne en perte d'autonomie de demeurer dans son milieu de vie le plus longtemps possible.

En respect de la RSN, les aides-soignants à qui cette activité est confiée doivent suivre une formation afin de connaître leurs rôles et responsabilités en lien avec la délégation d'actes. Notamment, ils ont la responsabilité de lire attentivement et d'appliquer toutes les informations se retrouvant sur la FADM. Ils doivent également consigner la médication administrée conformément à la prescription. La FADM est un outil sécuritaire, qui réduit le risque d'erreur relié à la retranscription et qui précise les éléments essentiels au suivi des bons principes d'administration, soit :

- Bon produit • Bonne heure • Bonne dose • Bon usager • Bonne voie d'administration
- Bonne inscription • Bonne surveillance

Les équipes de soutien à domicile (SAD) ainsi que les exploitants des RI et RPA pourraient demander votre collaboration pour la production mensuelle de FADM. Nous souhaitons que ces informations vous permettent de mieux comprendre les balises réglementaires entourant la RSN.